

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include 29 Dim. L'AVANT, 30 Lundi s. André, 1 Mardi s. Eloi, 2 Mercr. s. Bibiane.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Rows include Gramat, Valence-d'Agen, Libos, Montauban, Cazals, Cabrerets, Castelnau-de-Montrabat.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 25 novembre 1863.

BULLETIN

La vérification des pouvoirs se continue au sein du Corps Législatif. Des débats animés, que nous ne pouvons que mentionner, ont lieu dans cette Assemblée. Il résulte des discussions que partout on a grossi les accusations, aussi les charges s'évanouissent et disparaissent devant le simple exposé des faits.

Les prétentions du duc d'Augustembourg, sur les duchés Hambourg-Holsteinois sont appuyées par les populations. La foule, réunie à Uhlendorts a voté une Adresse au duc pour l'inviter à venir se placer à la tête du peuple. Le duc lui-même a notifié son avènement à tous les gouvernements de la Confédération. Il a protesté en même temps contre la loi de succession de 1853, concernant les duchés. Cette question fait grand bruit en Allemagne.

Dans une pièce distribuée à Hambourg et à Altona, le roi Christian IX est qualifié d'usurpateur.

L'enthousiasme qui a accompagné le roi Victor-Emmanuel, depuis Turin jusqu'à Naples, ne s'est jamais démenti. Le gouvernement lui-même, dit une correspondance particulière, ne s'attendait pas à une si unanime et touchante manifestation du sentiment public. Depuis Ancône jusqu'à Naples, Sa Majesté a été accueillie par les évêques avec toutes les protestations de dévouement que peut attendre un Souverain; un grand nombre de ceux qui n'avaient pu se rendre sur son passage, sont allés à Naples, lui présenter leurs hommages.

Le Parlement Italien a repris ses séances, il y a deux jours. On annonce déjà des interpellations sur la question intérieure et extérieure. Le Sénat s'est également réuni. Le Roi doit être en ce moment de retour à Turin.

Les Insurgés polonais ont de fréquents engagements dans le palatinat de Lublin. Le 20,

Chmielinski, à la tête d'un détachement, a occupé la ville de Gora, sur la Vistule. Il a battu les Russes à Czarnoskala.

Les Russes commentent toujours des actes inqualifiables. « Le cadavre d'un soldat, dit une dépêche de Breslau, ayant été trouvé à Lomza, le maire de la ville a été condamné à 100 roubles d'amende, et chaque propriétaire de maison à 10 roubles.

Le comte Russel a donné sa démission de principal secrétaire des affaires étrangères; il est remplacé par le comte Clarendon.

Les dépêches de Now-York, du 10 novembre, nous apportent que le général Meade a conquis une supériorité décidée sur le général Lee qui s'est retiré au-dessus du Rapidan. Meade s'est avancé jusqu'à Culpepper-Court-House. Son but est d'empêcher les conférés de concentrer leurs forces contre Burnside.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 22 novembre.

Le roi est arrivé à Turin, cette nuit, à 2 heures. Hier S. M. a assisté, à Prochia, à l'inauguration du chemin de fer Central.

Breslau, 22 novemb. 7 h. du s.

Le Cziennik, journal officiel russe de Varsovie, publie un ukase impérial qui relève le banquier Laski, résidant actuellement à Paris, du poste de gouverneur de la Banque de Varsovie, poste auquel ce banquier avait été nommé il y a un an, mais qu'il n'avait pas occupé par suite de la défense du gouvernement national.

Le même journal contient les adieux du grand duc Constantin aux troupes russes cantonnées dans le royaume de Pologne.

Berlin, 23 novembre.

Chambre des Députés. — MM. de Stavenhagen et Virchow font, au nom des fractions libérales la proposition de déclarer que l'honneur et l'intérêt de l'Allemagne veulent que tous les États allemands appuient les droits du prince héréditaire Frédéric d'Augustembourg. Demain, la Chambre nommera

A ces mots, elle le congédia d'un geste affable, affectueux même, qui lui parut, à lui, tout plein d'encourageantes promesses. Il s'étonnait, en la quittant, de ne pas s'être jeté à ses pieds, de ne pas lui avoir déclaré son amour au moment où elle le chargeait d'une commission si peu flatteuse pour son rival. Il épia la sortie de Caroline de la pièce où elle venait de le recevoir, et il y courut aussitôt ramasser soigneusement, pour les garder comme un précieux trophée, les fragments de la page déchirée par cette jolie main. Il achevait à peine de les réunir que Pétra ouvrit la porte tout à coup. Il rougit, se troubla, et, se méprenant sur la cause de cette émotion et s'en attribuant tout l'honneur, elle résolut de venir au secours du timide amoureux qui n'osait lui dire : « Je vous aime. » Provoquer cette déclaration d'une manière indirecte était, selon Pétra, un acte d'humanité et de bonté. Il souffrait tant, il était si malheureux, et elle si impatiente!

« Ecoutez-moi, M. Ortiz, dit-elle d'un air mystérieux. »

Il s'approcha vivement, car déjà il s'imaginait, aux allures de la jeune fille, qu'elle avait à lui parler de sa maîtresse. Il l'interrogea d'un regard enflammé que Pétra prit pour elle, et qui l'excita encore à tenter l'ouverture.

« Il y a ici, poursuivit-elle, une beauté qui vous idolâtre. — Moi ? dites-vous vrai ? s'écria-t-il avec ravissement. — Mais vous, modeste et timide à l'excès, vous ne lui avez pas encore déclaré votre amour. — Je crains tant de sa colère ! — Est-elle donc un animal si farouche ? demanda la suivante en riant. — Je n'ose lui trahir mes sentiments que par mes regards, par des témoignages muets. — Qui ne passent pas inaperçus ; la dame est fine,

la commission chargée de faire un rapport sur cette proposition.

Hambourg, 22 nov.

Une réunion, composée de 2,000 personnes s'est tenue en faveur de la cause du duc d'Augustembourg. Le président a informé l'assemblée que le comte de Baudissin était prêt à prendre le commandement d'un corps de volontaires, et que 55 fonctionnaires holsteinois, réunis à Kiel, avaient décidé de refuser le serment de fidélité au roi Christian IX.

Hanovre, 22 nov.

Un grand meeting, auquel assistaient environ 12,000 personnes de toutes les classes de la population, a voté, par acclamation, l'envoi d'une pétition au ministère, relative à la question des duchés. L'adresse engagera le cabinet à conseiller au roi de faire entrer immédiatement dans le Sleswig-Holstein des forces suffisantes pour maintenir le droit du gouvernement légitime.

Hambourg, 22 novembre.

Il a été distribué ici et à Altona un appel aux allemands où il est dit :

Soyez unis ! L'heure décisive a sonné A bas les ennemis de la patrie !

Dans cette pièce, le roi Christian IX est qualifié d'usurpateur.

Deux frégates danoises arrivent ce soir à Kiel. A Kiel et Altona, les fonctionnaires refusent de prêter serment de fidélité.

Hambourg, 22 novembre.

La cour suprême de Holstein, siégeant à Gluckstadt, a résolu, à l'unanimité, de refuser le serment de fidélité au roi de Danemark.

Breslau, 23 novembre, 10 h. du matin.

On lit dans la Gazette de Breslau : La première école primaire russe vient d'être ouverte à Varsovie.

Le vice-procureur Jablonski a été arrêté.

Le chef d'insurgés Zychlinski a été fait prisonnier et conduit à Varsovie.

Cracovie, 22 novembre, 8 h. du soir.

Chmielinski a battu les russes, le 20, à Czarnoskala.

Un détachement polonais a occupé la ville de Gora sur la Vistule.

Les engagements sont fréquents dans le palatinat de Lublin.

EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE

TROISIÈME ARTICLE.

Un chapitre spécial, non pas le moins intéressant, est consacré aux travaux publics exécutés ou à parfaire dans le cours de la présente année.

Les routes impériales et départementales, en perdant de leur activité par la concurrence des chemins de fer, sont devenues ainsi moins onéreuses à l'Etat. Aussi a-t-on appliqué une

allez ! dit Pétra en minaudant. Vous avez tort de ne pas vous enhardir; l'amour rapproche les distances, et elle vous prodigue, sans égard pour sa dignité, des manques d'intérêt qui donneraient du cœur au plus timide.

— Alors mon silence devient donc une véritable offense envers elle ? demanda Ortiz, de plus en plus convaincu, à ce langage, qu'il s'agissait de Caroline.

— Oui, mon ami, et notez bien que je le tiens d'elle-même.

— Comme tu prends pitié de mes souffrances, ma bonne Pétra, et combien je te remercie !

— A défaut d'autres preuves, ce pauvre M. Marchena en est une vivante.

— Oui, je sais qu'il a été furieux.

— Et plus d'un autre encore qui briguaient le même bonheur.

— O femme céleste, je t'adore ! s'écria Ferdinand transporté.

Il parlait à Caroline absente; Pétra crut naturellement qu'il s'adressait à elle-même.

« A la bonne heure ! dit-elle; c'est à l'amant de se déclarer; quant à moi... ai-je besoin de m'expliquer davantage ?

— Je te devrai la vie, ma gentille Pétra ! reprit-il, ivre de bonheur et de gratitude.

— Quand l'heureux lien... dit-elle timidement.

Ortiz comprit qu'elle réclamait le prix de ses services pour le moment où il verrait ses vœux comblés; il l'interrompit en répondant avec chaleur :

« Tout ce que tu voudras; je suis tout à toi, charmante enfant. Donne-moi un baiser ! ajouta-t-il, hors lui, en l'embrassant de toutes ses forces.

— Que faites-vous ? dit-elle, mais sans opposer de résistance.

forte partie des crédits à des rectifications de pentes, à des redressements de courbes qui en rendent le parcours plus facile au roulage et à la messagerie. Le voiturage usinier et agricole y trouve des avantages considérables.

Viennent ensuite les travaux affectés aux voies navigables, fleuves et canaux, ponts et viaducs, etc. Ici encore les allocations ont reçu une application dont se félicitent surtout l'industrie et l'agriculture. Le Gouvernement s'occupe de réduire autant que possible les tarifs de transport sur les lignes fluviales. Ce sera le complément de la suppression des péages, sauf juste indemnité aux compagnies concessionnaires.

La navigation maritime, les ports militaires ou de commerce, ont reçu d'importantes améliorations. Les crédits sont de onze millions.

L'assainissement des contrées insalubres (Sologne, Landes, Brenne et Dombes), a été poursuivi avec une très-louable activité. On y insistera : premièrement pour ne pas perdre le fruit des efforts accomplis et des dépenses faites; secondement pour donner la santé et l'aisance à des populations trop longtemps sacrifiées. Le drainage ne marche point aussi vite qu'on l'espérait, cela tient en partie à l'insouciance des cultivateurs.

Quant aux chemins de fer, l'exposé constate que, sur les trente-sept lignes décrétées depuis 1860, huit seulement purent être adjudgées à des compagnies nouvelles. Il a donc fallu s'entendre, pour les autres, et depuis pour un certain nombre d'embranchements, avec les compagnies déjà en possession du réseau principal. L'Etat s'est imposé des sacrifices, les compagnies ont pris des engagements. Nous sommes bien sûrs que l'Etat paiera les subventions au délai fixé; nous voudrions en pouvoir dire autant de la livraison et de la mise en exploitation des voies concédées. Au 1er janvier 1864, le réseau en trafic sera de 12,018 kilomètres ainsi répartis :

Table with 2 columns: Direction, Kilomètres. Rows include Nord (1,184), Est (2,303), Ouest (1,497), Orléans (2,599), Lyon-Méditerranée (2,286), Midi (1,270), Divers (273).

Loi de périliciter, notre industrie métal-

— Je suis fou de joie, ne le vois-tu pas bien ! »

Mais en même temps, à la grande surprise de la jeune fille, il mettait fin à cette étreinte pour se promener à grands pas, avec une extrême agitation. Un coup de sonnette se fit entendre, puis la voix de Caroline appelant Pétra.

« A tout à l'heure, dit la suivante; je vais parler à mademoiselle de notre affaire.

— Oui, peins-lui bien tout ce que j'éprouve, et reviens vite m'instruire du résultat de l'entretien. »

Pétra s'enfuit en sautillant, légère et joyeuse. Elle ne prévoyait pas d'obstacle à son bonheur : elle avait la confiance que Caroline s'intéresserait à ses amours avec Ortiz et lui ferait une petite dot, car elle lui avait promis de s'occuper de son avenir si elle était contente de ses services.

Ortiz attendait son retour avec angoisse. Comme elle tardait à reparaitre, il supposa bientôt que Caroline s'était offensée de cette déclaration par intermédiaire, ou qu'elle se repentait déjà d'avoir eu euid'avoir laissé percer un caprice pour lui, ou même qu'elle n'avait voulu que s'amuser aux dépens du pauvre secrétaire, assez orgueilleux pour élever ses prétentions jusqu'à elle.

Il était bien près de se désespérer et de commettre quelque imprudence, quand Pétra reparut enfin, mais tout en larmes.

« Hélas ! Hélas ! mon cher Ortiz ! dit-elle en sanglotant.

— Qu'est-ce que cela ? tu pleures ? s'écria-t-il effrayé.

— Caroline est inflexible.

— Qu'entends-je ? reprit-il en pâlisant et en s'appuyant sur le dos d'un fauteuil, car il changeait.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 25 novembre 1863.

LE QUART D'HEURE (*)

IMITÉ DE L'ESPAGNOL

DE M. BRETON DE LOS HERREROS.

v.

(Suite.)

— Et le dessin promis ? demanda-t-elle gracieusement.

— Je le ferai, et sans retard. Faut-il que j'enlève ceci ? »

Il montrait la marge du feuillet coupé, laissée par Caroline dans l'album.

« Non, collez une autre page dessus, pour empêcher de se détacher celle qui y correspond.

— Oui, mademoiselle. Une page blanche ?

— Un dessin vaudrait mieux, me semble-t-il.

— Lequel ?

— Que sais-je ! dit-elle avec une insouciance pleine de coquetterie. La tête de Diane, si vous voulez. »

(*) La reproduction est interdite.

lurgique ne cesse pas d'être en progrès, malgré les difficultés diverses contre lesquelles elle a lutté avec autant de patience que de sagacité. La quantité de fonte fabriquée en 1863 atteindra 41,800,000 quintaux métriques d'une valeur totale de 143,800,000 francs. En 1862, la quantité fabriquée n'était que de 10,530,000 quintaux métriques d'une valeur de 135,130,000 fr. Il y aurait donc, en 1863, un excédant de production de 1,270,000 quintaux métriques, de valeur de près de 8 millions.

Pour ce qui concerne les fers, en 1863, la fabrication s'élèvera à 7,055,000 quintaux métriques d'une valeur de 192,318,000 fr. En 1862, la quantité fabriquée n'a été que de 7,005,000 quintaux, valant 83,080,000 fr. Ainsi donc, de 1862 à 1863 il y aurait accroissement de 50,000 quintaux dans la production, et de plus de 9 millions de fr. dans la valeur.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Parmi les compliments de fête que l'Impératrice a reçus à l'occasion de la Sainte-Eugénie, un de ceux qui ont dû toucher le plus vivement le cœur de Sa Majesté, a été l'adresse signée par 600 ouvriers parisiens, en ce moment convalescens à l'asile impérial de Vincennes.

Ces braves gens avaient, à l'occasion de cette fête, organisé une soirée, établi un théâtre dans une des salles de l'asile; appris et joué trois pièces, chanté des chansonnettes et surtout une cantate qui exprimait en très bons termes leur admiration et leur amour pour leur souveraine, ainsi que leur reconnaissance pour les soins affectueux dont ils sont comblés dans le cours de leur convalescence. Cette cantate a été dite plusieurs fois et toujours très vivement applaudie.

Mais ce qui a ravi surtout ces excellents ouvriers, c'est que l'Impératrice les a fait remercier de la façon la plus gracieuse et la plus touchante par son secrétaire des commandemens, dont voici la lettre:

Paris, le 19 novembre 1863.

Monsieur le directeur,

L'Impératrice a reçu avec la lettre que vous lui avez écrite, l'adresse de félicitations rédigée par les ouvriers convalescens de l'asile-impérial de Vincennes à l'occasion de la Sainte-Eugénie, et le programme de la représentation donnée par eux le samedi 14 novembre.

Sa Majesté a été vivement touchée des vœux que forment les ouvriers convalescens de l'asile-impérial pour son bonheur, pour le bonheur de l'Empereur et celui du Prince son fils; l'Impératrice a daigné me donner ordre de vous inviter, Monsieur, à leur exprimer tous ses remerciemens.

En me chargeant de vous assurer, ainsi que votre famille, de ses sentimens de bienveillance, Sa Majesté m'a recommandé de vous dire combien elle vous sait gré, du dévouement avec lequel vous vous occupez du bien-être des ouvriers convalescens de Vincennes.

Agérez, etc.

Le secrétaire des commandemens,

Signé : DAMAS-HINARD.

L'adresse suivante vient d'être adressée au Sénat par le comité central franco-polonais :

Messieurs les Sénateurs,

L'héroïsme polonais ne s'est point lassé; la sympathie de la France ne se lasse point non plus, et vous ne serez pas étonnés que nous

Cœur de marbre! elle n'a jamais aimé ni elle n'aimera jamais.

Oh! malheur! ainsi elle me repousse?

Elle nous repousse tous les deux; elle nous congédie.

Tous les deux? Explique-toi, dit-il avec surprise.

Eh bien, je lui ai conté notre mutuelle tendresse. J'ai cru qu'il était de bonne politique de lui faire part de nos projets de mariage. Déjà je me promettais un beau cadeau de noces. Mais à présent ma fierté regrette cette démarche; voyez comme mes joues brûlent! Mais vous, aussi, mon pauvre Ortiz, vous êtes bien isolé, bien abattu; vous ne me répondez même pas!

Moi, je suis furieux! s'écria-t-il avec véhémence.

C'était vrai; il avait écouté Pétra avec stupeur, d'abord, et ensuite avec colère. Quoi! était-elle donc si vaïne et si aveugle, ou avait-il été, lui, si maladroit? Quand lui avait-il montré de l'amour? Plus que jamais, il maudit sa sottise timide, qui l'exposait à voir renverser par une ridicule méprise tout l'édifice de ses beaux rêves. Cependant une réflexion prudente l'empêcha d'éclater. Si tout espoir était perdu, à quoi bon se trahir et à prêter à rire à ses dépens? Si, au contraire, le mal était réparable, la sagesse conseillait d'écarter toute querelle avec la suivante et de ne pas la déromper trop tôt.

Furieux! répéta-t-elle en s'échauffant. Vous le seriez bien plus si vous l'aviez vue et entendue comme moi. Elle me regarde, part d'un éclat de rire moqueur, et s'écrie avec colère et dédain: Vous, petite vilaine, aspirez au bonheur d'épouser Ortiz!

Elle a dit cela! s'écria-t-il, en réprimant à grand peine un mouvement de joie immense; car ces paroles lui rendaient l'espoir.

En l'entendant, j'ai baissé les yeux sans

venions vous exprimer nos vœux et nos réclamations en faveur de la cause polonaise.

Voilà près d'un an que les Polonais soutiennent une lutte que l'Europe, d'abord croyait impossible. Le patriotisme s'exaltait jusqu'à devenir une religion, à pu seul rendre égale cette lutte désespérée. Cette longue épreuve est un enseignement pour l'Europe; nous savons maintenant quelle est la question qui s'agit en Pologne à travers tant de catastrophes.

Il ne s'agit plus de quelques garanties insérées dans les traités et violées impunément: il s'agit d'une société chrétienne qui résiste à la destruction, c'est-à-dire à l'extermination des personnes, à la spoliation des propriétés, à la déportation des familles loin de leur terre natale.

Les trois partages voulaient effacer le nom de la Pologne comme nation: les généraux russes, de nos jours, veulent détruire les Polonais comme société. Une œuvre d'annéantissement succède à une œuvre de démembrement.

Une pareille entreprise a dû soulever la conscience publique, les gouvernements comme les peuples ont dû se demander si ce n'était pas ruiner l'autorité des traités internationaux que de la faire prêter à l'accomplissement d'une pareille œuvre. Les gouvernements comme les peuples doivent se dire qu'il est temps d'absoudre le droit public européen d'une aussi révoltante complicité.

Si la Russie est déçue par son fait du bénéfice des traités primitifs, si l'arrêt est déjà prononcé dans la conscience européenne, et si les cabinets ne font plus qu'en discuter la rédaction, que reste-t-il devant nous?

Il reste la Pologne délivrée du contrôle des traités de 1815, et rentrant par cela même dans l'indépendance du droit national.

Il reste un fait souverain et national qui n'a plus contre lui l'obstacle d'un droit.

Dans cet état de choses, nous ne croyons même point obéir à la voix de l'humanité et du christianisme, nous croyons nous conformer seulement à la vérité en demandant au Sénat d'intervenir auprès du gouvernement français pour faire reconnaître les Polonais comme belligérants.

Ils le sont par le fait, ils le sont par le droit, nous exprimons le vœu qu'ils le soient aussi par la reconnaissance de la France.

Nous avons l'honneur, etc.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Au moment où l'édilité cadurcienne s'occupe avec sollicitude de la question de la Halle, il est bon que toutes les opinions se manifestent sur cet important objet, afin de prévenir les fautes qui ont été commises à l'égard des quelques monuments que la ville possède, notamment du Palais de Justice, dont l'exécution de mauvais goût donne lieu à de si justes critiques, ainsi que nous le démontrerons dans un prochain article.

C'est à ce titre que nous publions, sous toute réserve, la lettre suivante, qui vient de nous être adressée par un de nos abonnés. — Nous reproduirions avec le même empressement toutes les observations contradictoires qui nous seraient adressées sur le même sujet.

A. LAYTOU.

DE LA HALLE.

Quelques mots sur la Halle. Assez de temps s'est écoulé depuis l'origine de cette affaire, — à en juger par ses nombreuses péripéties; — assez de bruit s'est fait autour de cette question, — à en juger par la diversité d'opinions, les doléances auxquelles elle

répondre; la honte et la colère enchaînaient ma langue. Moi, sainte Vierge être traitée de petite vilaine! Moi, une Maldonada, moi noble de père et de mère, moi, dont la famille a dans ses armes un griffon et quatre... Pourquoi riez-vous? demandait-elle brusquement à la vue du sourire que sa folle vanité amenait sur les lèvres du jeune homme.

Je ne ris point, je souris de joie.

De joie?

Oui; j'ai un cœur enthousiaste dont les obstacles redoublent l'énergie. Quand d'autres plus faibles s'effraient et sont prêts à défailir, le mien s'enflamme et s'exalte.

En vérité?

Les entraves donnent du piquant à l'amour; elles en rehaussent la saveur; je les souhaite terribles, difficiles à briser.

O douces paroles qui m'électrisent! s'écria-t-elle transportée.

Je veux des travaux d'Hercule, ajouta-t-il avec emphase.

Mon Ortiz!

Eh! qu'avons-nous besoin, après tout, qu'on nous aide et qu'on nous protège? Nous nous suffirons à nous-mêmes, s'il le faut.

Pour moi, dit-elle résolument, si tu veux qu'à l'instant même nous quittions cette maison, j'y suis toute disposée.

Ne précipitons rien; tout s'arrangera, j'espère. Notre jeune demoiselle reviendra à de meilleurs sentimens; je lui parlerai.

Comme tu voudras, répondit Pétra avec résignation.

Et, en attendant, je te conseille de supprimer ce tutoiement, qui fait mon... mes délices.

Quel est ton plan?

Cette question embarrassait beaucoup notre ami; par bonheur, un coup de sonnette, en forçant

a donné lieu: nous avons le droit de dire aujourd'hui notre avis. — Le publiciste a pour mission première de condenser les divers éléments de l'opinion publique, de discerner leur valeur et d'exprimer celle qui lui paraît s'harmoniser le mieux avec les intérêts généraux: par là il prouve son mérite réel, et il affermit le magistrat chargé d'interpréter les vœux de ses concitoyens. — Au reste, pour le lecteur comme pour l'écrivain, l'attrait des questions locales ne le cède en rien à celui des affaires extérieures. L'habitant d'une cité, de même que le journaliste comprend peu ses devoirs, ou ses intérêts, s'il a toujours ses regards tournés vers les points divers de l'horizon lointain. L'un et l'autre rappellent l'homme de l'apologue qui, sans cesse occupé à lire dans les astres, néglige de regarder à ses pieds et se laisse choir dans un puits.

Avant tout, un bill d'indemnité à tous les magistrats qui ont concouru, de près ou de loin, à l'élaboration de cette affaire. Nous sommes loin, certes, d'être disposés à faire banalement un grief à nos administrateurs des lenteurs et des tergiversations de cette entreprise; nous comprenons très-bien que des opérations de cette importance demandent des réflexions, donnent lieu à des tâtonnements, font naître des avis contradictoires; et nous n'ignorons pas que les hommes chargés tour-à-tour des affaires municipales, désireux de donner satisfaction à toutes les aspirations comme à tous les besoins, ont mis tout leur soin à poursuivre gravement l'exécution de cette œuvre considérable. Aux gens irréfléchis ou intolérants seuls à soutenir l'accusation.

Esquissons, à larges traits, l'historique de la question. — Cette question a présenté trois phases principales. Depuis longtemps déjà il était notoire que la Halle de Cahors était exigüe et incommode; il fallait donner raison à l'opinion. Mais, en présence des besoins sans cesse croissans du commerce, il devenait de jour en jour plus urgent de mettre la main à l'œuvre. La première pensée d'exécution fut donc une pensée d'agrandissement de l'édifice de la Halle. A cet effet quelques expropriations eurent lieu, des plans d'un nouvel édifice furent dressés: ce fut la première étape de cette opération.

Lorsque l'administration municipale de 1860 arriva aux affaires, des observations judicieuses furent faites. Il ne suffit point, pour une Halle, d'avoir des proportions en rapport avec les besoins constants ou éventuels, d'avoir tous les aménagements intérieurs que demandent les transactions commerciales, il faut que le bâtiment de la Halle ait un accès facile, des dégagemens nombreux. Une Halle sans abords spacieux, disait-on avec raison, est une chose incomplète, insuffisante, presque impropre à l'usage auquel on la destine. — D'ailleurs, observait-on, ne pas faire les abords en même temps que la Halle, c'est un mauvais calcul, c'est une très-mauvaise spéculation. Les dégagemens ultérieurs, les rues nécessaires à l'exploitation de l'établissement, seront d'autant plus onéreux que l'édifice aura acquis de l'importance. Les prétentions des propriétaires à exproprier, devaient grandir en raison des circonstances, en raison du temps et des besoins. — Tout cela était juste. L'administration se détermina à prendre des mesures pour dégager la Halle: on décida l'isolement, l'établissement d'une rue parallèle à la rue Impériale, du côté du midi.

Sur ces entrefaites, surgit une idée, — idée aventureuse! idée malencontreuse! — Un membre de la Commission municipale, un homme aux idées pratiques et que depuis la mort a enlevé à ses concitoyens, proposa de démolir tout le pâté de maisons situées au midi de l'ancienne Halle jusques à la rue Fénélon, et de placer la nouvelle Halle au milieu de ce vaste parallélogramme, dans le sens longitudinal. — C'était une idée malheureuse, nous le répétons, non pas tant dans son principe même que par les suites imprévues, fâcheuses qui en ont été la conséquence indirecte. — Quoiqu'il en soit, cette conception hardie avait reçu de l'opinion publique un accueil des plus flatteurs; l'administration sollicitée de toutes parts, devait finir par l'accueillir; elle provoqua toutes les formalités requises pour son exécution prochaine.

Telle est la seconde phase de l'opération.

Cependant, l'expropriation des immeubles nécessaires à l'exécution du projet adopté, avait mis à néant toutes les prévisions: une appréciation préalable, sérieuse, aussi large que possible, était dépassée de plus d'un quart par l'appréciation faite par le jury. En sorte que, il y avait lieu de le craindre, la situation financière de la ville allait être engagée dans une mesure désastreuse. Les intérêts de la ville pouvaient être compromis dans le présent et dans

Pétra à le quitter, le tira fort à propos de cette position critique.

Adieu, ma vie! dit tendrement Pétra.

Il la suivit des yeux avec compassion. Pauvre fille! son quart d'heure était venu, à elle aussi, et pour son malheur. Mais ne le méritait-elle pas un peu par sa vanité, par ses orgueilleuses illusions? Bien tôt Ortiz ne songea plus à la plaindre, il s'abandonna au ressentiment du tort qu'elle venait sans doute de lui faire dans l'esprit de Caroline. Pourtant, si elle avait péché par orgueil en même temps que par amour, il était dans le même cas, il n'avait guère le droit de la condamner, et il devait plutôt s'attendre à être dédaigné par une autre tout comme il le dédaignait. Il fit là-dessus d'étranges et amères réflexions; mais elles durèrent peu; Caroline en personne vint l'y arracher.

Je suis contente de vous voir, dit Caroline à Ortiz avec une parfaite aisance.

Mademoiselle, répondit-il, c'est toujours pour moi le plus grand bonheur.

Sommes-nous bien seuls? interrompit-elle vivement. J'ai à vous parler.

Nous sommes seuls.

Ma tante?

Est descendue au jardin.

Nous avons eu une discussion, elle et moi, repris tranquillement Caroline en s'asseyant.

Est-ce possible? Quand cela?

Aujourd'hui même.

Puis-je savoir à quel sujet?

Elle est ma rivale. M. de Marehena, dans un accès de dépit vindicatif, s'est déclaré son prétendant. Et comme, avec sa faconde, il vous persuaderait qu'il fait jour à minuit, ma pauvre tante a cru à ses protestations. Mais, dès qu'elle aura un peu

l'avenir. Il devenait impossible de donner au projet adopté le développement qu'il avait reçu; il fallait restreindre des visées trop ambitieuses. C'est dans cet état de choses, que la municipalité dernière a cru devoir prendre une délibération, de laquelle il résulte qu'il faudrait, sinon vendre immédiatement, du moins se ménager la faculté de revendre, en temps opportun, les immeubles qui ont fait l'objet de la dernière expropriation; et, dans ce but, — autant pour faciliter l'exécution de cette décision que pour parer aux nécessités présentes, — on est resté convenu de transporter, de quelques mètres au nord, le bâtiment de la Halle, et de mettre présentement en location les immeubles expropriés.

C'est la première période de la seconde phase remise en honneur. Telle est la troisième et dernière étape.

Nous avons fait, aussi succinctement que possible, l'analyse de cette affaire. Nous avons négligé bien des détails qui s'y rattachent; nous n'avons pas parlé notamment des vices de forme qui ont occasionné la suspension des travaux. Voilà le fond; voilà l'état où les choses sont aujourd'hui.

Nous le disons sans hésiter, nous donnons notre approbation entière à cette dernière délibération. Ce résultat nous semble être un compromis heureux entre les opinions extrêmes: il est un retour sage à des idées modérées. — Dans cette question, les avis ont été très-divergens. Les uns, — et il en est de très-sensés, — voulaient qu'on s'en tint à l'idée de reconstruire la Halle *ibidem*, dans les mêmes conditions qu'autrefois. Elle était suffisante à tous les besoins, présents et futurs, disaient-ils; les autres — et les intéressés étaient nombreux, — voulaient que le projet aux *vastes proportions*, reçut son entière exécution. Les finances de la ville s'arrangeront, comme elles pourront, pensaient-ils. — D'une autre part, il nous semble éminemment judicieux de ramener à des limites raisonnables un projet, dont la pensée première, a dévié sensiblement de son principe, tandis que des difficultés matérielles, des raisons évidentes mettent obstacle à son exécution pratique.

Nous sommes également éloignés des exagérations. Par les raisons énoncées plus haut, la Halle devait être agrandie et son accès devait être rendu commode. Ce qui n'empêche pas qu'on doive faire, à cette heure, des efforts pour revenir sur une résolution, dont les conséquences funestes n'ont pu être prévues ni arrêtées, mais qui sont palpables.

Et d'abord, faisons justice de certaine agitation factice. Dans ces derniers temps, on a fait grand bruit des pétitions nombreuses, des signatures sans nombre, adressées à la municipalité, dans le but de faire exécuter ce qu'on a nommé le *grand projet*. En supputant la qualité des citoyens soussignés, on a reconnu sans peine qu'ils étaient pour la plupart, directement intéressés à la solution demandée. On renonce sans doute difficilement aux illusions d'une perspective brillante; mais une administration municipale, à qui les intérêts généraux doivent être chers, doivent peu se préoccuper de telles manifestations. Quant à nous, nous serions peu disposés à nous laisser attendrir; il y a plus, une telle démonstration nous paraît impliquer de l'exigence et de l'ingratitude. Il y a de l'exigence, car les avantages d'une Halle, réédifiée dans de meilleures conditions, sont assez sensibles déjà. Il y a de l'ingratitude en ce sens que, par respect pour les droits acquis, on a laissé, dans le même quartier, un édifice public qu'on aurait eu le droit et peut-être le devoir de transférer ailleurs. — Passons: — Beaucoup ont souri; nous sommes de ceux que de telles prétentions impatientent.

Nous trouverions dans l'exécution complète du projet abandonné, une faute administrative d'abord, une faute économique ensuite.

Une qualité essentielle pour l'administrateur, c'est la prévoyance: elle est une garantie d'une bonne distribution des deniers publics. Mais il en est une qui est corrélatrice de la première, c'est le sentiment de l'économie. Quelques publicistes ont, depuis quelque temps, établi des distinctions subtiles entre l'administration de la fortune publique et celle des fortunes privées; nous avouons ne pas être partisan de ces finesses-là. Une bonne administration, quelle qu'elle soit, doit proportionner les ressources avec les besoins, et ménager des ressources pour des besoins éventuels. — Aliéner toutes ses ressources présentes est un principe détestable; mais s'exposer à contracter des emprunts pour des motifs qui n'ont point le caractère d'absolue nécessité, n'a point de qualification pour nous. — Or, il y a toujours des éventualités, des besoins imprévus.

réfléchi, elle reviendra de son erreur.

Qui sait? quand le diable s'empare d'une femme de cet âge...

Allons donc! Elle reconnaîtra que c'est une indigne comédie.

Et si ce n'en était pas une?

Un homme si jeune, si élégant, épouser une vieille comme ma tante!

Elle n'a plus vingt ans, d'accord; mais elle n'est pas à faire peur. Elle est riche, bien conservée, aimable...

Après m'avoir aimée, s'attacher à elle!

Je ne prétends pas établir d'absurde comparaison. Qui songe à mettre en parallèle la ronce avec la fleur, la nuit avec l'aube? Mais, chez certains hommes, la voix du ressentiment étouffe celle de la raison.

Que de sophismes! Quel subtil avocat des mauvaises causes vous faites!

Fernand s'aperçut qu'il avait été maladroit et qu'il venait de donner à Caroline des armes contre lui: il ne trouva rien à répondre.

Au reste, ajouta-t-elle en relevant avec dédain les coins de sa jolie bouche, je ne m'étonne pas que pareille extravagance soit dévouée avec chaleur par un homme qui a si peu de goût et si peu d'ambition dans ses amours.

Ah! répliqua-t-il très-vivement, vous faites allusion à Pétra. C'est un quiproquo, mademoiselle; cette jeune fille est folle, ou quelque sortilège... Au nom de Dieu, Caroline, ne la croyez point. Voulez-vous que je l'appelle?

Inutile, répliqua froidement la jeune fille. Que m'importe, à moi?

Je vous proteste que ce n'est pas elle qui règne dans mon cœur. Une autre...

Bien! Asseyez-vous, je vous prie.

Moi?... Ou?... demanda-t-il tout troublé.

La suite au prochain numéro.

Et pour faire une application aux affaires municipales de notre cité, il nous est revenu un fait exemplaire : — Il y a deux ans environ, le besoin d'une restauration pressante est signalée à la salle de spectacle. Après un premier examen, une somme de deux mille francs paraît suffisante pour faire face à la dépense ; un deuxième examen démontre péremptoirement qu'une somme de vingt-deux mille francs est d'une extrême urgence. Cette dernière somme a été dépensée intégralement. Il est juste de dire que rien n'a été fait pour rendre convenable l'intérieur d'un théâtre, construit seulement depuis trente ans. — Nous pourrions citer bien d'autres cas sans doute.

Retournons à l'espèce, dont nous nous occupons. L'administration municipale doit se garder d'aliéner toutes ses ressources en vue d'une entreprise superflue. Les finances de la ville ont été obérées à la suite des réparations nombreuses et importantes, exécutées dans ces dernières années. Un château-d'eau, un abattoir, diverses dettes pour des travaux d'utilité communale ont forcé de faire appel à des ressources exceptionnelles. Il ne faut user qu'avec la plus grande réserve de ces moyens extraordinaires. Il peut se présenter, nous le répétons, des besoins imprévus. N'avez-vous pas l'échéance prochaine de l'établissement du chemin de fer ? Ne faudra-t-il pas des abords faciles, de vastes dégagements à l'entour de l'embarcadere ?

Examinons le côté économique du projet. — Que s'est-on proposé avant tout ? Est-ce de faire une Halle, est-ce de faire une place ? En pareille occurrence, il serait permis de se le demander. En se reportant au chiffre de dépenses connus de tous, on trouve qu'une première fois une somme de cent mille francs avait été dépensée pour l'achat des maisons nécessaires pour l'agrandissement de la Halle; une deuxième fois, une somme de deux cent vingt-sept mille francs a été dépensée pour l'expropriation des immeubles nécessaires à l'assiette nouvelle; enfin une somme de quatre-vingt mille francs toujours jugée nécessaire à l'édification du monument, — soit, un chiffre total de quatre cent mille francs environ. — Quatre cent mille fr. pour une Halle ! — Mais si on remarque que pour la construction du bâtiment on ne dépensait pas plus du quart de la somme totale, il en résulte que pour l'accessoire vous dépensiez des trois quarts la somme qui serait attribuée au principal. — Est-ce logique ? Est-ce admissible ?

Mais eussiez-vous l'intention de faire une place, qu'aucune nécessité plausible ne sollicite, une place dans le quartier le plus onéreux de la ville, — pourrait-on dire que, sous le rapport architectural, cette entreprise eut comblé les espérances fondées sur elle ? Nous n'en sommes pas convaincu. — Nous l'avons humblement et sans prévention, une Halle modeste, au milieu d'un périmètre immense, capable de faire ressortir sa médiocrité-même, une place contiguë à une place déjà existante et dans un axe différend de la première, — ne nous paraissent pas susceptibles d'avoir un caractère grandiose, un aspect rien moins que digne d'être regretté... sinon par des propriétaires riverains.

Non, cette entreprise ne pourrait avoir des conséquences utiles ou agréables. Toutefois, au point de vue des finances de la ville et au point de vue d'une distribution équitable des travaux publics, il y a de sérieux motifs pour l'écartier. Il y aurait, à la fois, un vain et faux amour-propre et un danger à persister dans un système aussi peu profitable au bien public.

Et quand nous parlions d'éventualités capables d'éloigner sans regret de semblables velléités, n'y en aurait-il pas d'évidentes pour tous ? Songez aux entreprises d'un intérêt véritablement général, et demandez-vous si vos édiles ont mis la dernière main à un quai récemment engagé ? Si un champ de foire ardemment désiré et souvent promis, est prêt à être livré ! Si toutes ces rues vouées et tous ces arceaux, derniers vestiges des coutumes surannées, ont disparu ? Demandons-nous enfin si nos édiles ont fait tout ce qu'il était possible de faire pour l'amélioration des services qui intéressent l'hygiène et la salubrité publique?... Hélas ! — si donc des prodigalités.

Nous terminons. — Le paysan consulté sur la distance encore longue d'un endroit à un autre, répond : C'est à deux pas ; et le vaudevillien dit avec simplicité que le Pas de Calais seul, peut entrer en concurrence avec les pas de ce genre. Nous voulions dire quelques mots seulement : en homme de notre pays, nous ne connaissons qu'un mauvais article de fond qui puisse être comparé à notre élucubration. Le mal est fait. Le méridional, né verbeux, laisse échapper tout ce que lui dicte sa conscience honnête. Ce qui signifie pourtant que ses conclusions ne doivent pas toujours être repoussées a priori. — Permettez. Nous apprenons qu'une commission a été chargée de préparer un travail sur la question de la Halle. Nous ignorons si son rapport sera conforme au sentiment que nous a inspiré une appréciation impartiale des intérêts de la ville. Quoiqu'il arrive, nous serons heureux de voir prendre immédiatement les dispositions nécessaires afin d'utiliser sérieusement la campagne prochaine et donner ainsi satisfaction à l'impatience légitime du public cadurcien.

Un abonné du Journal du Lot. Pour copie conforme : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 14 novembre courant, le nommé Rouzade (Sylvain) a été nommé instituteur provisoire à Dégagnac.

Ce matin, vers 8 heures, à Laroque-des-Arcs, le nommé Viers (Raymond), charretier conduisant sa charrette chargée de sable et attelée de deux chevaux, lorsqu'il arriva à la petite côte qui se trouve près du pont, il glisse, et sa jambe se trouve engagée entre les deux chevaux. Ne pouvant, dans cette position, retenir son attelage ni se soutenir au brancard de la charrette, le malheureux tombe et la roue lui passe sur le ventre. Malgré les prompts secours qu'il a reçus, le sieur Viers n'a survécu que quelques instants à cette mutilation.

Dimanche dernier la Société instrumentale sainte Cécile, de notre ville, a célébré la fête de sa patronne.

Les membres de la Société se sont réunis à l'église St-Barthélemy. Pendant la messe, ils ont joué plusieurs morceaux choisis.

Au moment solennel de l'élévation, la Société, à laquelle s'étaient joints quelques jeunes élèves de l'école de musique, a chanté un chœur religieux, dont l'ensemble et la justesse ont laissé peu à désirer.

A la sortie de la messe, les sociétaires se sont réunis à l'hôtel de l'Europe, où un banquet, présidé par la joie la plus franche, a dignement clos cette fête artistique.

Le 23 novembre dernier, le nommé Lafarguette (Géraud), âgé de 70 ans, cultivateur, du village de Boit, canton de Lacapelle-Marival, descendait, dans sa maison, les escaliers en pierre, lorsqu'un faux pas le fit tomber. Dans sa chute Lafarguette s'est brisé le crâne. Quelques minutes après ce vieillard avait cessé de vivre.

Les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1861, qui ont passé trois mois, l'année dernière, dans les dépôts d'instruction, devront, d'après une récente circulaire de S. Exc. le ministre de la guerre, y être réunis de nouveau pendant deux mois, du 5 janvier au 5 mars 1864.

En conséquence, la mise en route de ces jeunes gens sera réglée de manière qu'ils soient arrivés dans les dépôts le 5 janvier prochain.

Quant aux jeunes soldats de la deuxième portion de la classe de 1860, ils ne seront plus à l'avenir assujettis qu'aux revues semestrielles des hommes de la réserve.

Un nouveau système de ventilation va être essayé par ordre de l'Empereur sur le chemin de fer du Midi. Il est destiné à garantir de la poussière l'intérieur des wagons pendant la marche des trains. Cette découverte est due à un habitant de Dax.

On annonce l'élaboration d'un projet de loi ayant pour but d'étendre aux notaires, greffiers et divers autres officiers ministériels l'effet de la loi du 3 juin 1852, qui relève de déchéances et d'incapacités civiles et politiques les officiers ministériels frappés de destitution.

MM. les greffiers de justice de paix de plusieurs départements ont, par une récente pétition, en date du 17 octobre dernier, adressé à M. le ministre de la justice des observations sur la position précaire que leur créaient certains articles du décret du 8 décembre 1862.

Le ministre, après avoir pris connaissance de cette pétition, a témoigné de favorables dispositions, et a promis d'examiner avec une attention et dans un bref délai, de quelle suite seraient susceptibles les vœux formés par les impétrants.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Placés donnés le 21 novembre 1863.

- Rhetorique (sections littéraires.) Discours latin : 1er Daynard, aîné ; 2e Mespoulet.
Seconde (section littéraire.) Thème latin : 1er St-Amans ; 2e Lauvel.
Troisième. Thème latin : 1er Souques ; 2e Lascombes (Emile).
Quatrième. Version grecque : 1er Guérillot ; 2e Lacarrière.
Cinquième. Version grecque : 1er Gisbert ; 2e Pichard.
Sixième. Exercices grecs : 1er Lagard ; 2e Fau, jeune.
Septième. Version latine : 1er Théron ; 2e Tardieu.
Huitième. Exercices latins : 1er Bénâtre ; 2e Gélis.

- Enseignement professionnel. Deuxième année. Physique : 1er Phélix ; 2e Ruamps. Mathématiques : 1er Ruamps ; 2e Pouzergues. Première année. Tenue des livres : 1er Combes ; 2e Soulacroup. Cours préparatoire. Troisième année. Catéchisme : 1er Liarsou ; 2e Fontenille. Deuxième année. Catéchisme : 1er Depeyre ; 2e Largetau. Première année. Catéchisme : 1er Séguela ; 2e Delfour. Le Proviseur, LAPRADE.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 22 novembre 1863. 4 Versements dont 2 nouveaux... 1500. 40 Remboursements dont 3 pour solde... 4257. Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

ESPAGNE. C'est dans la séance du Sénat espagnol du 17, que le Président du Conseil des ministres a dit que la lettre de l'Empereur avait été reçue et que S. M. la reine Isabelle avait répondu : « La réponse est par-

tie, a ajouté M. de Miraflore, et aussitôt que l'Empereur en aura eu connaissance, le Gouvernement la présentera aux Corps co-législatifs.

Le gouvernement espagnol approuve la candidature de l'archiduc Maximilien pour le Mexique.

On mande de San-Domingo que les Espagnols ont abandonné, avec ordre, Puerto-Plata.

ANGLETERRE

Le Times dit que les puissances demanderont des explications sur la nature du Congrès, et que cette question préliminaire pourrait bien rendre le Congrès impossible. Les Anglais, dit-il, sont une nation pratique ; ils prévoient que le Congrès n'aura aucun résultat. Aussi le gouvernement anglais agira prudemment en déclarant d'avance que le Congrès ne peut avoir aucun résultat.

AUTRICHE.

Les fractions libérales de la Chambre des Députés ont nommé une commission commune chargée d'élaborer une proposition au sujet du Slesvic-Holstein. Le comité permanent du Nationalverein, a convoqué les membres de l'association, pour une réunion qui a eu lieu le 22 de ce mois.

POLOGNE.

Le chef d'insurgés Kruk, en Podlachie, a attaqué les Russes à l'improviste avec plusieurs détachements, à Igrena, et a obtenu un grand avantage. Plusieurs centaines de carabines russes sont restées entre les mains des Polonais.

Dans le palatinat d'Augustowo, une rencontre sanglante a eu lieu près de Zelezna. Six officiers russes ont été tués. Les insurgés étaient commandés par Symarzewski.

On signale aussi un combat à Poremby dans le palatinat de Plock, et un autre dans le palatinat de Sandomir. Dans ce dernier, Posaak aurait victorieusement repoussé une attaque des Russes.

ITALIE.

On écrit de Turin, 18 novembre :

« Hier, a eu lieu la réouverture à la Chambre. Les préoccupations politiques ont en même temps repris la première place dans les esprits. On est ému de l'article du Diritto d'après lequel la gauche proposerait le refus des impôts par le motif que le ministre n'aurait pas répondu à l'attente de la nation.

« Les ministres sont attendus ce soir. Ils trouveront la situation plus embrouillée qu'ils ne l'ont laissée, et comme le public est disposé à attribuer qu'à la volonté personnelle du Roi l'amnistie proclamée à Naples, les attaques de l'opposition n'en seront point affaiblies.

« La crise financière augmente ; le commerce est ruiné si on n'adopte pas quelque mesure pour lui venir en aide. C'est là un nouveau sujet de préoccupations pour les ministres. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

24 novembre.

M. le prince de Latour d'Auvergne, ambassadeur de France à Londres, et M. le Marquis Montholon chargé d'affaires à Mexico, ont été invités par l'Empereur à passer la journée du lundi prochain à Compiègne.

— Hier, la cour est allée à Pierrefonds. L'Empereur était en phaéton, ayant à ses côtés M. Drouyn de Lhuys, qu'il avait désigné pour prendre place près de lui. Sa majesté s'est entretenue longtemps avec S. Exe. pendant la promenade qui a duré trois heures.

— La commission de l'Adresse du Sénat s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Troplong. La santé de M. le premier président du Sénat lui permettra, comme les années précédentes, d'être l'organe de la Commission. On pense que son rapport pourra être bientôt prêt.

— S. M. l'Empereur a adressé à Mgr. Paris, évêque d'Arras, la lettre suivante, en réponse à l'envoi de l'ouvrage de Jésus Christ est Dieu : « Monsieur l'Evêque, « Vous avez bien voulu m'envoyer l'écrit que vous avez composé pour combattre l'ouvrage récent qui tente d'élever des doutes sur l'un des principes fondamentaux de notre religion. « J'ai vu avec plaisir quelle part énergique vous avez prise à la défense de la foi, et je vous en adresse mes félicitations sincères. « Sur ce, monsieur l'Evêque, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. « Écrit au palais de Compiègne, le 14 novembre 1863. « Napoléon. »

— Le 30 de ce mois, à 9 heures et demie du matin dans Notre-Dame de Paris, Mgr. l'archevêque assisté des évêques d'Autun et de Troyes, sacrera Mgr. Buquet, vicaire général du diocèse de Paris, archidiacre de Notre-Dame, comme évêque de Parium in partibus infidelium.

— M. l'abbé Bautain, vient d'être nommé vicaire général du diocèse de Paris.

— De nombreux dignitaires de l'Eglise sont en ce moment à Paris.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

LA NATION, journal politique, quotidien, grand format, offre en ce moment une prime inouïe dans les annales de la presse.

On sait que ce journal a changé de propriétaires et de rédacteurs il y a environ quatre mois, et qu'il passe à bon droit comme étant depuis lors l'un des défenseurs les plus zélés

de l'ordre et de la liberté. Indépendamment de sa rédaction politique, industrielle, agricole et financière, confiée à nos meilleurs écrivains, sous la direction de M. Léonce Dupont, il publie le dimanche un Courrier de Paris, par Aug. Villemot ; le lundi des articles Variétés, par Hipp. Lucas ; tous les jeudis des portraits politiques et littéraires, par Jacques Reynaud et Henry Dumont.

Abonnement des départements : un an, 64 fr. ; six mois, 32 fr. ; trois mois, 16 fr.

Or, on donne à toute personne qui prend un abonnement d'un an une prime gratuite représentant une valeur réelle de 50 fr., savoir :

- 1° LES MISÉRABLES, par Victor Hugo, 10 beaux volumes, 35 f. »
2° VICTOR HUGO, raconté par un témoin de sa vie, 2 beaux volumes grand in-8°, 15 »
3° La VIE DE JESUS, par M. Renan, 1 beau volume grand in-8°, 7 50
4° SONATES de MOZART (piano), 1 gros et beau volume in-4°, avec portrait gravé, 22 50

Somme égale, 80 f. »

Ainsi, en envoyant au gérant de la Nation, 21, rue Bergère, à Paris, un bon de poste ou une valeur sur Paris de 64 francs, on recevra le journal pendant un an, à partir de l'époque qu'on aura choisie, et immédiatement les ouvrages composant la prime, sans autres frais que ceux du port.

Les abonnés de SIX MOIS, ayant envoyé 32 fr., auront droit à deux des ouvrages désignés sous les numéros 2, 3 et 4.

Et les abonnés de TROIS MOIS, ayant envoyé 16 francs, pourront choisir, à titre de prime, un ouvrage seulement parmi les trois désignés également par les numéros 2, 3 et 4.

Pour plus de facilités, les abonnements ne commenceront à courir qu'à l'époque choisie par les souscripteurs. La Prime sera néanmoins livrée immédiatement.

AVIS IMPORTANT. — On ne pourra jouir de ces avantages que d'ici au 30 novembre courant. Passé cette date, les primes seront toutes SUPPRIMÉES.

Les pâtes, les farines et le tapioca de la maison Groult jeune sont l'objet de nombreuses contrefaçons et imitations d'enveloppes. Exiger la marque de fabrique.

Opinion de M. le docteur Bellanger sur les propriétés de la graine de Moutarde blanche.

La Graine de Moutarde blanche appartient à la salubre famille des crucifères. A ce titre, elle est dépurative et jouit de la propriété de purifier le sang, d'assainir toutes les humeurs, de réparer l'organisme tout entier. La Graine de moutarde est en outre, apéritive, laxative, légèrement purgative. Ces propriétés lui sont données dans une telle mesure qu'elle purge avec douceur, sans jamais provoquer ni coliques ni accidents d'aucune sorte ; on l'administre avec une sécurité parfaite aux personnes les plus délicates et les plus irritables, aux femmes, aux enfants, aux vieillards les plus épuisés. La légère secousse qu'elle imprime à l'appareil gastro-intestinal, bien loin de laisser dans aucun organe du relâchement et de la faiblesse, semble y déposer un principe de force et une vitalité qui accusent une légère propriété tonique.

Il est facile de concevoir qu'une semence comblée de tant de riches présents, animée par une combinaison d'énergies naturelles qui la rendent simultanément apéritive, laxative, purgative, dépurative et tonique, il est sensible, disons-nous, qu'une telle semence ne pouvait rester inactive, et qu'elle devait exercer sur le plus grand nombre des maux qui nous affligent une influence favorable et diversifiée. On pouvait facilement prévoir son énergique efficacité contre les affections et les troubles divers des organes digestifs. Or, qui ne sait que ces organes, qui sont comme le principal pivot de la vie organique, semblent être en même temps les instruments prédominants de la souffrance et du bien être ? Qui ne sait qu'ils entretiennent avec tous les autres appareils de la vie les plus délicates relations sympathiques et la plus étroite solidarité ?

Ils serait inutile d'entrer dans de plus longs développements sur les applications thérapeutiques de la Graine de Moutarde blanche ; les immenses services que rend chaque jour ce médicament populaire sont un fait acquis, attesté au même titre et par la science et par l'expérience.

D' BELLANGER, de la Faculté de Paris.

PORTS DE BREST

Brest, dont le port de commerce, construit aux frais de l'Etat, sera bientôt terminé, acquerra dans peu, comme ville de marine marchande, un rang analogue à celui qu'il occupe déjà comme port militaire.

La rade de Brest est la première du monde. Sa situation géographique l'indique comme le point d'intersection de tous les courants commerciaux de l'Europe vers les Etats-Unis.

Brest devient le premier port de commerce sur l'Océan, le jour où l'achèvement des voies ferrées le rattache, par le double réseau de l'Ouest et de l'Orléans, à tous les centres agricoles et manufacturiers de la France.

L'ère de prospérité qui s'ouvre pour Brest était d'ailleurs depuis long-temps prévue par la municipalité, qui, reconnaissant que la population ne pouvait plus tenir dans l'ancienne enceinte, a annexé à la vieille cité bretonne le territoire d'une ville nouvelle.

C'est sur la portion la plus avantageuse de cette ville nouvelle, et contigue au vieux Brest, bordée par les quais du port de commerce, sur la portion où s'élèvent les gares du chemin de fer et où doit par conséquent se concentrer toute l'activité commerciale et industrielle d'une ville de marine marchande que se trouvent les terrains de la Société générale des Ports de Brest, d'une étendue de 400,000 à 500,000 mètres.

La plus-value n'attendra pas, comme pour les ports de Marseille, que de vastes emplacements intermédiaires, indépendants de la Société, soient mis en valeur. Il n'y a pas d'espace à conquérir sur la mer. Enfin le prix moyen d'acquisition n'est que des 2/5 de celui des ports de Marseille.

Tout concourt à donner à la Société un caractère national. Elle se fonde sur le patronage de :

MM. BIZET, officier de la Légion d'Honneur, MAIRE DE LA VILLE DE BREST, membre du conseil général du Finistère, — président ;

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.
Commune de Montdoumerc.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal d'intérêt commun n° 83, de Puy d'Enteste à Montpezat, partie comprise sur le territoire de la commune de Montdoumerc.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Montdoumerc, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 83, de Puy d'Enteste à Montpezat, partie comprise sur le territoire de la commune de Montdoumerc, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé, ce jourd'hui 22 novembre courant, au secrétariat de la Mairie de Montdoumerc, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 22 novembre au 1^{er} décembre mil huit cent soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Montdoumerc, le 22 novembre mil huit cent soixante-trois.

Le Maire,
Signé : SICARD.

MICHEL MORAND, chevalier de la Légion d'Honneur, MAIRE DE LAMBEZELLE (Brest).

Le vicomte CHARLES DE SAINT-PIERRE.

A. FLCHAT, ingénieur,

C. BAILLEMONT, officier de la Légion d'Honneur, officier supérieur du génie.

LE GOARAND DE TROMELIN, chevalier de la Légion d'Honneur, banquier à Brest.

Le comte LOUIS DE LESTRADE, propriétaire.

A. FRAU, ancien conseiller colonial.

N. BACQUA DE LA BARTHE, chevalier de la Légion d'Honneur, avocat, secrétaire ;

La Société générale des Ports de Brest, dont les éléments de sécurité reposent avant tout sur un gage immobilier de premier ordre, peut évoquer de nombreux précédents. — Les terrains des Ports de Marseille, achetés 50 fr., en valent 300 et 350. — Le Rivioli a vu ses actions tripler de valeur. — Les opérations immobilières des Champs-Élysées ont donné des bénéfices considérables.

Les 400,000 à 500,000 mètres de terrain sur lesquels sera construit le nouveau Brest, ne sauraient produire de moindres résultats, alors qu'ils ont pour garanties de succès l'ouverture du Port de commerce, le service des transatlantiques, l'achèvement des réseaux de l'Ouest et de l'Orléans, l'établissement de la ligne de parcours la plus directe entre la France et le Nouveau-Monde, l'aménagement des voies et des places pour ne faire que des terrains de façades, enfin, la construction des édifices nécessaires à une ville nouvelle.

Le capital de la Société est de douze millions, divisé en 24,000 actions de 500 francs.

Sur les 42 millions du capital, huit seulement sont consacrés aux terrains ; les quatre autres millions

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.
Commune de Fontanes.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal d'intérêt commun n° 83, de Puy d'Enteste à Montpezat, partie comprise sur le territoire de la commune de Fontanes.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Le Maire de la commune Fontanes, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal d'intérêt commun, n° 83, de Puy d'Enteste à Montpezat, partie comprise sur le territoire de la commune de Fontanes, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui vingt-deux novembre courant, au secrétariat de la mairie de Fontanes, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 22 novembre au 1^{er} décembre mil huit cent soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Fontanes, le 22 novembre mil huit cent soixante-trois.

Le Maire,
Signé : DUGÈS.

sont affectés soit à l'exploitation des terrains, soit à élever des constructions à rapport immédiat.

Chaque action donne droit à 5 0/0 d'intérêt et à 80 0/0 dans les bénéfices.

Les coupons d'intérêt et de dividende seront payés à PARIS, chez les banquiers de la Société, et chez leurs correspondants dans les départements.

ON VERSE : 50 fr. en souscrivant ; — 75 fr. à la répartition ; — 125 fr. deux mois après ; — 125 fr. dans les six mois ; — Les derniers 125 fr. suivant les besoins de la Société.

Les versements anticipés bonifient de 5 0/0.

La souscription est ouverte :

A PARIS, chez MM. E. DAUTREVAUX ET C^o, banquiers, 21, rue de la Victoire.

A BREST, à la CAISSE COMMERCIALE et chez MM. les Notaires. — Les versements seront aussi reçus au COMPTOIR DU FINISTÈRE, et à la succursale de la Banque de France, au crédit de M. E. Dautrevaux.

A LYON, au COMPTOIR LYONNAIS (DROCHE, ROBIN et C^o) ;

A MARSEILLE, chez MM. DROCHE, ROBIN et C^o, banquiers.

A CAHORS, chez MM. CANGARDEL et fils, banquiers.

Clôture de la souscription le 25 novembre, à PARIS, et le 30 novembre dans les DÉPARTEMENTS.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Gourdon.

Commune de Souillac.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, n° 4, de Souillac à Prèsignac, partie comprise sur le territoire de la commune de Souillac.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Souillac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, n° 4, de Souillac à Prèsignac, partie comprise sur le territoire de la commune de Souillac, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui vingt-deux novembre courant, au secrétariat de la Mairie de Souillac, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 22 novembre au 1^{er} décembre mil huit cent soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Souillac, le 22 novembre mil huit cent soixante-trois.

Le Maire,
Signé : DOUSSOT.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Gourdon.

Commune de Miers.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de première classe, n° 1,

de Miers au chemin vicinal de grande communication, n° 20, partie comprise sur le territoire de la commune de Miers.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Miers donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de première classe, numéro 1, de Miers au chemin vicinal de grande communication n° 20, partie comprise sur le territoire de la commune de Miers, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui vingt-deux novembre courant, au secrétariat de la Mairie de Miers, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 22 novembre au 1^{er} décembre mil huit cent soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Miers, le 22 novembre mil huit cent soixante-trois.

Le Maire,
Signé : BLANC.

DEPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Villesèque.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, n° 2, de Villesèque à Cambayrac, partie comprise sur le territoire de la commune de Villesèque.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Villesèque, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, n° 2, de Villesèque à Cambayrac, partie comprise sur le territoire de la commune de Villesèque, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui vingt-deux novembre courant, au secrétariat de la mairie de Villesèque, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du 22 novembre au 1^{er} décembre mil huit cent soixante-trois, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Villesèque, le 22 novembre mil huit cent soixante-trois.

Le Maire,
Signé : VILAS.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

Le Chocolat-Menier

se rencontre partout, dans les villes, dans les campagnes et jusque dans le moindre village. Il est adopté universellement, et le chiffre de sa consommation s'exprime par millions de kilogrammes. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Chocolat et par sa supériorité réelle quand on le compare avec ceux qui sont vendus 20 à 25 0/0 plus cher. Cet accord entre la modération du prix et la bonté du produit dérive naturellement de la position spéciale de la Maison MENIER.

1^o— Elle importe elle-même d'Amérique ses provisions de cacao, et des gens établis aux lieux mêmes de production, y choisissent les meilleures espèces.

2^o— Sa fabrication a pris une telle importance que ses frais, répartis sur cette grande production, deviennent bien moindres que dans les fabriques ordinaires.

3^o— Fondée depuis longues années, elle a eu le temps d'amortir le capital représenté par ses machines et son installation industrielle : l'intérêt de ce capital n'est plus une cause d'augmentation de ses prix de revient.

On peut donc faire ce raisonnement : Si elle achète moins cher les bonnes sortes de cacao, si elle fabrique à moins de frais, elle peut conséquemment vendre à meilleur marché des qualités de Chocolat que d'autres fabriques doivent coter à un plus haut prix.

A cette conclusion logique, il faut ajouter que la Maison MENIER a pour système de réduire toujours dans de justes limites le prix de ses chocolats, afin d'appeler le plus grand nombre possible de consommateurs à se servir d'un aliment aussi salutaire.

EAU D'OBERT

Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, et guérir toutes les affections de l'épiderme ; ROUGEURS, DÉMANGEAISONS, écailles pelliculeuses, qui font tomber et qui décolorent les cheveux. Flaçon 6 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départ., et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, auteur d'un traité des maladies des cheveux, 173, RUE ST-HONORÉ, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir).

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.



Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

M^{me} TRAUCOU

TAILLEUSE DE ROBES

Maison Larrière, ancienne maison Lapergue, rue de la Liberté, à Cahors, offre aux Dames ses services pour la confection des robes.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, p^r 40 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement. Dépôt chez les princ. Pharm. de chaque ville.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc. Cartes de Visite

MASSABIE, arquebusier

à Cahors, Boulevard Nord

Assortiment de fusils Lefauchaux et autres systèmes. — Articles de chasse. — Réparations d'armes garanties.

Dépôt de Feux d'artifice de Paris. — Articles d'illumination.

50 POUR CENT D'ÉCONOMIE

SUR TOUTE SORTE D'ÉCLAIRAGE.

LAMPES ET HUILE

DE PÉTROLE

LEPETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors.

Le propriétaire-gérant, A LAYTOU.

SPECIALITÉ DE TOILES

ANTOINE DELMAS

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de transférer son MAGASIN dans la rue de la Liberté, maison de M^{ie} Canoni. Ayant fait ses assortiments complets avant la hausse, il peut offrir encore ses Marchandises à l'ancien Cours.

PATE ET SIROP

DE BERTHÉ

A LA CODÉINE

Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.

AVIS

Des contrefaçons blâmables excitées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et en flacons portant la signature ci-contre.

151, rue Saint-Honoré, 151, A LA PHARMACIE DU LOUVRE et dans toutes les pharmacies.

BAYLES J^{ne}

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de pince-nez, lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs, colorés et fumés des meilleures fabriques de Paris ; Baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, jumelles, lorgnettes, loupes, stéréoscopes, épreuves, pèse-liquides, articles d'arpenteurs, cannes, porte-monnaies, sacs-gibecières, etc.